



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale de Vaucluse
DIRECCTE PACA

ARRETE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de Vaucluse

La Responsable de l'Unité Départementale de Vaucluse de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi PACA,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4,

Vu l'arrêté interministériel du 04 juillet 2016 portant nomination de Madame PAUTREMAT Dominique, en qualité de responsable de l'unité départementale de Vaucluse de la DIRECCTE PACA à compter du 15 juillet 2016,

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE PACA en date du 06 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail autorisées à désigner un représentant au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département,

Vu l'arrêté du 27 avril 2018 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de Vaucluse.

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre la responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : M. Olivier BAGLIO
Suppléant : M. Eric DUPRESSOIRE
- Au titre de la CPME :
Titulaire : M. Olivier PIERI
Suppléant : Mme Stéphanie NELIAS
- Au titre de l'U2P Vaucluse :
Titulaire : Mme Cathie CLOTA
Suppléant : /

- Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Mme Carole BERNARD
Suppléant : Mme Brigitte AMOURDEDIEU
- Au titre de la FESAC :
Titulaire : désignation en cours
Suppléant : désignation en cours
- Au titre de l'UDES :
Titulaire : M. Kamel MAJRI
Suppléant : /
- Au titre de la CFDT :
Titulaire : M. Miguel COURALET
Suppléant : M. Frédéric PELLEING
- Au titre de la CGT :
Titulaire : M. Bruno MOURET
Suppléant : M. David TESIO
- Au titre de la CGT-FO :
Titulaire : M. Jean-Luc BONNAL
Suppléant : M. Georges BATAZZI
- Au titre de la CFTC :
Titulaire : M. Martin SOUCHU
Suppléant : M. Stéphane CATTIER
- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : M. Paul HOUSSEMAN
Suppléant : M. Bernard MONTOYA
- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : M. Christophe HENNY
Suppléant : M. Jean Pierre SCATENA

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 10 septembre 2018. Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de Vaucluse.

Fait à Avignon le 24 septembre 2018

La Responsable de l'Unité Départementale
de Vaucluse



Mme Dominique PAUTREMAT

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères 30000 NIMES).

La décision contestée doit être jointe au recours.